
LA GOUVERNANCE

Randy Williamson, président



Canadian Dairy
Commission

Commission
canadienne du lait

Mandat de la CCL

Mandat (objectifs prescrits par la loi) :

- permettre aux producteurs de lait et de crème dont l'entreprise est efficace d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leur investissement
- assurer aux consommateurs un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de qualité



Mission et valeurs de la CCL

Énoncé de la mission :

- Dynamiser l'industrie laitière canadienne au profit de tous ses intervenants.

Valeurs :

- Intégrité, leadership, respect et dignité, professionnalisme



Conseil d'administration de la CCL

- Randy Williamson, président
- Gilles Martin, commissaire
- John Core, chef de la direction

- Le conseil d'administration
 - rend compte au ministre de la gérance de la société
 - est responsable de diriger et de gérer les activités de la CCL



Conseil d'administration de la CCL

- Établit et approuve :
 - les orientations stratégiques
 - le plan d'entreprise et le budget
 - le rapport annuel
 - les pratiques de gérance et les politiques
 - le plan de relève
- Assure une responsabilisation appropriée au moyen de vérifications internes et d'évaluations



Pouvoirs de la CCL

- *Loi sur la Commission canadienne du lait* (article 9.3)
- *Loi sur la gestion des finances publiques* (article 114)
- *Loi fédérale sur la responsabilité* (articles 241, 242, 243, 244)
- Cadre de gouvernance des sociétés d'État (33 dispositions)



Comités du conseil d'administration

- Comité des candidatures (permanent)
- Comité de vérification (permanent)
- Comité consultatif sur la vérification interne et l'évaluation des programmes (permanent)



Équipe de la haute direction

- Chef de la direction
- Directeur principal, Politiques et affaires corporatives
- Directeur principal, Finances et opérations
- Directeur, Vérification et évaluation

Responsable des opérations et de la gestion des activités de la CCL au jour le jour



Instruments de rapport

- Budget principal des dépenses : remis chaque année au Conseil du Trésor à la fin de janvier
- Plan d'entreprise : remis chaque année au Conseil du Trésor en mai
- Résumé du plan d'entreprise : remis chaque année à la Chambre des communes à la fin d'octobre
- Rapport annuel : remis chaque année à la Chambre des communes avant le 31 octobre



Sources de financement de la CCL

- Les fonds affectés par le gouvernement
- Le marché
- Les producteurs
- Les opérations

